

Prêt de la MEL à 0%
Attestation de Surface Utile

A faire remplir par le promoteur ou le bailleur

Je soussigné(e) ;

Promoteur:

Nom:

Fonction :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Atteste les informations suivantes :

Nom des acquéreurs :

Programme :

Adresse du bien :

Prix du bien (hors stationnement) TTC : €

En TVA normale TVA réduite

Surface Utile¹ du bien : m² SU

Prix au M2 SU (hors stationnement) TTC : €

Fait à

Le

Signature et caché

¹ La surface utile est égale à la surface habitable du logement telle que définie à l'article r.111-2 du CCH augmentée de la moitié de la surface des annexes. Les surfaces annexes sont les surfaces réservées à l'usage exclusif de l'occupant du logement et dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 1,80 mètre. Elles comprennent les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs aux logements, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias et les vérandas et dans la limite de 9 mètres carrés les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié enterré.

Dans le calcul de la surface utile pour les maisons individuelles, sont retenus forfaitairement et par logement 12 m² de surface annexe au titre du garage, **soit 6 m² de SU**. Le stationnement devant la maison est compris dans les 6 m² forfaitaires de SU. Pour les maisons, les terrasses ne sont pas prises en compte.